



commune de
MARTIGNAT

COMMUNE DE MARTIGNAT
195 Grande Rue
01100 MARTIGNAT
04.74.81.12.94 – mairie@martignat.com
www.martignat.com

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, et jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Martignat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2024, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 8 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte général de hausse des prix, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'agglomération HBA, de la Région, de l'État ou du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Montant
Résultat antérieur reporté	1 153 997,89 €
Total atténuation de charges	11 280,00 €
Total produit des services	303 960,00 €
Total impôts et taxes	1 458 425,00 €
Total Dotations participations	236 937,89 €
Total produits de gestion courante	15 000,00 €
Total recettes	3 179 600,78 €

LES DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Montant
Total charges à caractère général	1 109 119,00 €
Total charges de personnel	756 300,00 €
Total atténuation de produits	33 000,00 €
Total charges gestion courante	430 430,00 €
Total charges financières	11 691,00 €
Total opérations d'ordre	3 903,00 €
Virement en section investissement ⁽¹⁾	835 157,78 €
Total dépenses	3 179 600,78 €

⁽¹⁾ L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

LA FISCALITÉ

Les taux d'imposition communaux sont maintenus au même niveau qu'en 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,68%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,62%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,94

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses du budget d'investissement de la commune comprennent : les acquisitions foncières, les acquisitions de matériels, véhicules, etc., la construction ou l'aménagement de bâtiments et de la voirie, le remboursement du capital de la dette.

Les recettes sont le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement, l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

Solde d'exécution d'investissement reporté	26 496,91 €
Remboursement emprunts (capital)	86 917,64 €
Intégration d'un bien vacant sans maître	1 755,00 €
Opération d'ordre sur immobilisations en cours	32 100,00 €
Frais études de projets	10 000,00 €
Achats de terrains nus et de voirie	110 000,00 €
Travaux cimetière : colombarium	30 000,00 €
Bois et forêts	15 000,00 €
Aménagements de terrain - Square centre village et végétalisation cours école primaire	90 000,00 €
Travaux rénovation énergétique, rénovation préau école primaire, chaudière église	302 500,00 €
Matériels d'incendie et de secours	41 238,71 €
Matériels et outillages renouvellement tractopelle ou balayeuse	105 000,00 €
Autres matériels et outillage	37 000,00 €
Installations générales - Totem et range vélo école maternelle	3 000,00 €
Matériel informatique	4 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier	5 000,00 €
Autres prévisions d'achat d'immobilisation	32 000,00 €
Sécurisation des abords de l'école primaire et partie de la rue des peupliers	705 900,00 €
Immobilisations financières - Acquisition du Jardin de Julien par E.P.F	41 416,67 €
Total dépenses	1 679 324,93 €

LES RECETTES

Virement de la section de fonctionnement	835 157,78 €
Produits de cessions	2 500,00 €
Résultat affectation N-1	405 284,91 €
Opération patrimoniales	1 755,00 €
Opération d'ordre sur immobilisations en cours	32 100,00 €
Subvention Etat – dont DETR	88 580,00 €
Subvention Région	25 000,00 €
Subvention Département	135 679,00 €
Autres subventions - HBA	23 208,00 €
FC TVA	117 657,24 €
Taxe aménagement	8 500,00 €
Amortissements	3 903,00 €
Total recettes	1 679 324,93 €

Synthèse du budget 2024

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 179 600,78 €	
• Dépenses d'ordre général détaillées plus haut :	2 344 443,00 €
• Autofinancement versé à la section d'investissement :	835 157,78 €
- Recettes : 3 179 600,78 €	
• Recettes détaillées plus haut :	2 025 602,89 €
• Excédent de l'exercice 2023 :	1 153 997,89 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 679 324,93 €	
• Dépenses de travaux et acquisitions (détail plus haut) :	1 567 910,38 €
• Solde d'exécution d'investissement reporté :	24 496,91 €
• Remboursement des emprunts (capital) :	86 917,64 €
- Recettes : 1 679 324,93 €	
• Recettes détaillées plus haut :	438 882,24 €
• Affectation du résultat de fonctionnement 2023 :	405 284,91 €
• Autofinancement reçu à la section de fonctionnement :	835 157,78 €

Tout est entrepris pour contenir les dépenses de fonctionnement et maintenir l'autofinancement des investissements envisagés.

Etat de la dette

ECHEANCES DES EMPRUNTS - Année 2024

Budget principal

Année réalisation	Année de fin	Banque	Objet	Montant emprunté	Taux	Date échéance	Capital restant du au 31/12/2023	Exercice 2024			Capital restant du au 31/12/2024
								intérêts	Capital	Total	
2010	2025	Caisse d'épargne Rhône Alpes		200 000,00 €	2,96	25-janv.	31 293,14 €	926,28 €	15 418,42 €	16 344,70 €	15 874,72 €
2011	2026	Crédit Agricole	Route de Jargeat	400 000,00 €	3,90	25-janv.	97 796,68 €	3 814,07 €	31 359,97 €	35 174,04 €	66 436,71 €
2014	2029 1 éch.	Banque Postale		400 000,00 €	3,26	1-févr.	162 596,44 €	1 325,16 €	7 130,42 €	8 455,58 €	133 724,19 €
						1-mai		1 267,05 €	7 188,53 €	8 455,58 €	
						1-août		1 208,46 €	7 247,12 €	8 455,58 €	
						1-nov.		1 149,40 €	7 306,18 €	8 455,58 €	
2021	2025	CAF	CLSH	56 335,00 €	0,00	1-sept.	22 534,00 €		11 267,00 €	11 267,00 €	11 267,00 €
2024	2035	EPF	Jardin de Julien	497 000,00 €	1,50	13-juil.	497 000,00 €	8 946,00 €	41 416,67 €	50 362,67 €	455 583,33 €
Totaux				1 553 335,00 €			811 220,26 €	18 636,42 €	128 334,31 €	146 970,73 €	682 885,95 €

Population	1711
------------	------

474,12 €
dette total/hab

85,90 €
échéance/hab

Martignat, le 09 avril 2024
 Monique BEVAND,
 Maire-Adjointe

